

Séance du Conseil Municipal du 9 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf septembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de MUSSIDAN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Stéphane TRIQUART, Maire de MUSSIDAN.

Présents : M. Stéphane TRIQUART, Mme Liliane ESCAT, M. François LOTTERIE, Mme Agnès VILLENEUVE, M. Michel ROSE, Mme Marie-Laure GRAPIN, M. Christophe EHRISMANN, Mme Florence DUGAIN, M. Jean-Marie CARRIER, M. Jean-Claude VILLENEUVE, M. François DUGAIN, Mme Monique BEAUSOLEIL-ALVES, M. Philippe DUPONTEIL, M. Gilles DENESLE, Mme Patricia TOMIET, Mme Josiane PRIVÉ

Procuration : Mme Geneviève CHAPELOT à M. Jean-Marie CARRIER, M. Michel BESOLI à M. Christophe EHRISMANN, Mme Françoise GUÉRIN à Mme Josiane PRIVÉ, Mme Marie-Paule BARROT à Mme Patricia TOMIET, Mme Josette DEMOURET-LHERBAT à Mme Agnès VILLENEUVE, Mme Virginie CACCAVALE à Mme Marie-Laure GRAPIN

Absent : M. Cyril DEYSSARD

Assiste : Mme Charlotte BRUS

lesquels membres forment la majorité de ceux actuellement en exercice.

Mme Patricia TOMIET et M. François DUGAIN ont été désignés comme binôme pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 24 juin est approuvé à l'unanimité.

M. le Maire propose de rajouter la délibération 69/24 – RÉPONSE À L'APPEL À PROJET 2024 SUR LE SOUTIEN AUX PROJETS DE GESTION DES CHATS ERRANTS PORTÉS PAR LES COMMUNES.
La proposition est approuvée à l'unanimité.

54/24 – DM N°1 BUDGET ANNEXE DU CINEMA

Monsieur François LOTTERIE présente à l'assemblée les écritures modificatives à inscrire au budget annexe Cinéma 2024, à savoir :

Section de Fonctionnement :

- Dépenses :

Chapitre 011	Charges à caractère général	- 1 000 €
Compte 6358	Autres droits	- 1 000 €
Chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	+ 27 400 €
Compte 64131	Personnel non titulaire – rémunération principale	+ 15 400 €
Compte 64138	Personnel non titulaire – primes et autres indemnités	+ 1 000 €
Compte 6451	Cotisations à l'URSSAF	+ 10 000 €
Compte 6454	Cotisations aux ASSÉDIC	+ 1 000 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	+ 1 000 €
Compte 65818	Droits d'auteur	+ 1 000 €
Chapitre 67	Charges spécifiques	+ 500 €
Compte 673	Titres annulés (exercices antérieurs)	+ 500 €

- Recettes :

Chapitre 74	Dotations et participations	+ 27 900 €
Compte 74741	Subventions communes	+ 27 900 €

Sur quoi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

ADOpte la décision modificative numéro 1 du budget cinéma.

Madame Florence DUGAIN informe le Conseil Municipal que le cinéma Notre Dame a connu une hausse de la fréquentation de 4% sur l'année 2024 par rapport à 2023 ; alors que la tendance nationale est à la baisse.

La 2^{ème} séance de ciné plein air a été une réussite.

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

55/24 – DM N°1 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

Monsieur François LOTTERIE présente à l'assemblée les écritures modificatives à inscrire au budget de la Commune 2024, à savoir :

Section de Fonctionnement :

- Dépenses :

Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	+ 27 900 €
Compte 65736211	Subvention de fonctionnement aux budgets annexes	+ 27 900 €

- Recettes :

Chapitre 74	Dotations et participation	+ 27 900 €
Compte 741121	Dotation de solidarité rurale des communes	+ 27 900 €

Sur quoi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

ADOpte la décision modificative numéro 1 du budget de la commune

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

56/24 – ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Les poursuites engagées par Monsieur le Trésorier de la collectivité, en vue du recouvrement de recettes, auprès de plusieurs redevables s'avérant sans résultat, il est proposé d'admettre en non-valeur les sommes suivantes :

EXERCICE	PIECE	MONTANT
2022	T-1636-1	1,00 €
2022	T-1150-2	0,49 €
2022	T-1150-1	0,61 €

EXERCICE	PIECE	MONTANT
2022	T-1648-1	4,50 €
2022	T-1373-1	20,00 €
2022	T-1557-1	20,00 €

2022	T-978-2	1,50 €
2022	T-978-1	3,00 €
2022	T-948-1	40,00 €
2021	T-1210-2	0,51 €
2022	T-1641-1	10,00 €
2022	T-674-1	26,89 €
2020	T-1161-1	10,00 €
2022	T-1684-1	17,63 €
2022	T-959-1	20,00 €

2022	T-1559-1	18,50 €
2022	T-1788-1	20,00 €
2022	T-1431-1	20,00 €
2022	T-1431-2	20,25 €
2020	T-461-1	8,00 €
2020	T-670-1	10,00 €
2020	T-361-1	17,00 €
2022	T-1687-1	2,25 €
2022	T-1699-1	0,05 €
2022	T-1679-2	2,25 €

- Soit un montant total de : 294,43 €

Les crédits sont prévus au budget principal de la commune, au chapitre 65, article 6541.

Sur quoi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
 ACCEPTE d'admettre en non-valeur les sommes précédentes pour un montant total de 294,43 €

Pour : 22
 Contre : 0
 Abstention : 0

57/24 - CRÉATION D'UN POSTE À 35/35ème DANS LE CADRE DU DISPOSITIF PEC POUR LE POLE SCOLAIRE

Vu la loi n°2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale (journal officiel du 19 juin 2005)

Vu le décret n°2005-243 du 17 mars 2005 relatif aux contrats initiative emploi, aux contrats d'accompagnement dans l'emploi et modifiant le code du travail (journal officiel du 28 mars 2005)

Vu la loi n°2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion (journal officiel du 3 décembre 2008)

Vu le décret n°2009-1442 du 25 novembre 2009 relatif au contrat unique d'insertion (journal officiel du 26 novembre 2009),

Vu la circulaire ministérielle (DGEFP) n°2009-42 du 5 novembre 2009 relative à l'entrée en vigueur du contrat unique d'insertion au 1^{er} janvier 2010,

Vu le décret n°2010-62 du 18 janvier 2010 relatif à la durée minimale de la formation reçue dans le cadre de la période de professionnalisation par les salariés bénéficiaires d'un contrat unique d'insertion,

Vu le décret n°2010-94 du 22 janvier 2010 relatif aux modalités de mise en œuvre des périodes d'immersion dans le cadre des contrats d'accompagnement à l'emploi

Vu la circulaire n° DGEFP/SDPAE/MIP/MPP/2018/11 du 11 janvier 2018 relative aux parcours emploi compétences et au Fonds d'inclusion dans l'emploi en faveur des personnes les plus éloignées de l'emploi.

La mise en œuvre des parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Le parcours emploi compétences est prescrit dans le cadre d'un CUI-CAE dans le secteur non marchand et est pris en charge sur la base de 50% de 26 heures de travail hebdomadaire. L'objectif de durée du parcours est de 6 mois. La prescription du parcours est placée sous la responsabilité de la Mission Locale.

Dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences, le Maire propose de créer un emploi dans les conditions ci-après et demande de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec la Mission Locale et du contrat de travail à durée déterminée, pour une durée de six mois.

Sur quoi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DÉCIDE de créer un poste d'adjoint technique périscolaire dans le cadre du dispositif « Parcours Emploi Compétences »,

PRÉCISE que ce contrat sera d'une durée de six mois,

PRÉCISE que la durée du travail est fixée à 35 heures par semaine,

INDIQUE que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail,

AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec la Mission Locale pour ce recrutement.

Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 0

58/24 - AUTORISATION DE RECRUTER DES AGENTS POUR ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ

Le conseil municipal,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment l'article 3 1° ;
Considérant qu'il est nécessaire de recruter temporairement du personnel pour accroissement saisonnier d'activité

DÉCIDE

Le recrutement direct de quatre agents contractuels pour accroissement saisonnier d'activité :

- 1 allant du 1^{er} octobre 2024 au 31 mars 2025 inclus à temps complet
Cet agent assurera les fonctions de cuisinier et sera affecté au restaurant scolaire.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 465 du grade d'agent de maîtrise. Cet indice qui relève de la grille indiciaire de la catégorie C suivra l'évolution indiciaire de la grille définie par voie décrétales.

- 2 allant du 19 septembre 2024 au 18 mars 2025 inclus pour une durée hebdomadaire de travail de 1 à 24h hebdo et 1 à 12h hebdo

Ces agents assureront les fonctions d'agent de service et seront affectés au restaurant scolaire. La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 381 du grade d'adjoint technique. Cet indice qui relève de la grille indiciaire de la catégorie C suivra l'évolution indiciaire de la grille définie par voie décrétales.

- 1 allant du 1^{er} octobre 2024 au 31 mars 2025 inclus à temps non complet pour une durée hebdomadaire de travail de 18.75h.

Cet agent assurera les fonctions d'agent de service et d'entretien et sera affecté au restaurant scolaire et à l'école élémentaire. La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 381 du grade d'adjoint technique. Cet indice qui relève de la grille indiciaire de la catégorie C suivra l'évolution indiciaire de la grille définie par voie décrétales.

Sur demande de la hiérarchie, les cocontractants peuvent être autorisés à effectuer des heures complémentaires et des heures supplémentaires.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget

Monsieur le Maire est chargé du recrutement des agents et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement.

La présente décision concerne également le renouvellement éventuel du contrat d'engagement dans les limites fixées par l'article 3 2° de la loi du 26 janvier 1984 précitée si les besoins du service le justifient.

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

59/24 – ACCUEIL D'UN VOLONTAIRE EN ENGAGEMENT SERVICE CIVIQUE

Créé par la loi du 10 mars 2010, le Service Civique est plus qu'une politique publique pour la jeunesse, c'est une politique publique pour tous qui favorise le vivre ensemble et la cohésion sociale. Le Service Civique est un facteur de brassage, d'intégration, d'insertion. Il valorise l'engagement de la jeunesse. L'engagement de Service Civique est destiné aux jeunes de 16 à 25 ans à la date de démarrage de leur mission de service civique. Cette limite d'âge est portée à 30 ans pour les volontaires en situation de handicap.

Le Service Civique est une démarche de volontariat de la part d'un jeune, sans condition de diplôme. Il ne s'agit ni d'insertion professionnelle, ni de formation, et les missions qui lui sont attribuées ne peuvent en aucun cas correspondre à des emplois.

Le Service Civique est un engagement volontaire de 6 à 12 mois au service de l'intérêt général de la société, réalisé auprès d'organismes à but non lucratif ou de personnes morales de droit public, dans neuf grands domaines reconnus prioritaires pour la nation : solidarité, santé, éducation pour tous, culture et loisirs, sport, environnement, mémoire et citoyenneté, développement international et action humanitaire, intervention d'urgence.

La mission de Service Civique doit être effectuée sur une durée hebdomadaire de 24 heures minimum.

Elle donne lieu au versement d'une indemnité prise en charge par l'Etat à hauteur de 504.98 euros mensuels net. La structure d'accueil doit servir aux volontaires une prestation nécessaire à leur subsistance, leur équipement, leur hébergement ou leur transport. Elle peut être servie en nature, au travers notamment de l'allocation de titre-repas du volontaire, par virement bancaire ou en numéraire. Le montant minimal mensuel de cette prestation est fixé à 114.85 euros.

Elle ouvre droit à un régime complet de protection sociale, financé par l'Etat.

Le volontaire bénéficie d'un accompagnement personnalisé avec un tuteur choisi au sein de la structure d'accueil, d'une formation civique et citoyenne assurée par la structure d'accueil (dans les trois premiers mois de réalisation de la mission) et d'une formation aux premiers secours (PSC1).

Dans le cadre du développement de la politique jeunesse, la collectivité souhaite accueillir un volontaire en engagement de Service Civique, afin de favoriser l'information de la population sur les services, services en ligne, dispositif d'accompagnement, équipement de la collectivité ainsi que sur les activités proposées sur le territoire.

L'agrément par la Direction Départementale interministérielle chargée de la Cohésion Sociale de la structure d'accueil est un préalable. Cela garantit un cadrage national du dispositif pour éviter les dérives de substitution à l'emploi et harmoniser les procédures d'agrément. La ligue de l'enseignement met à disposition des collectivités qui le souhaitent son agrément collectif, ce qui évite aux collectivités de demander elles-mêmes un agrément.

Sur quoi après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

AUTORISE la Ville de Mussidan à adhérer à la Ligue de l'Enseignement à hauteur de 155.50€ pour l'année

APPROUVE l'accueil d'un volontaire de Service Civique pour une durée de 10 mois à hauteur de 24/35^{ème}, dans les domaines de l'éducation pour tous autour de la culture et des loisirs, avec démarrage au 16 septembre 2024 après signature de la convention avec la Ligue de l'Enseignement,

AUTORISE Monsieur le Maire, à signer tout acte et convention afférents au dispositif Service Civique

AFFECTE la dépense de soutien complémentaire à l'indemnité de l'Etat sur le budget de l'exercice en cours.

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

60/24 – CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION SAINT EXUPERY ET LE COMITE FEMININS DES CANCERS POUR LE SPECTACLE « 109 PALACE » DANS LE CADRE D'OCTOBRE ROSE 2024

Madame Liliane ESCAT explique la commune de Mussidan a souhaité s'impliquer dans la lutte contre le cancer du sein par sa participation à « Octobre rose » depuis 2014.

Il s'agit de sensibiliser le grand public et notamment de convaincre les femmes du rôle primordial du dépistage précoce du cancer du sein. Il permet également de faire progresser la recherche en rappelant le rôle clef des dons que peuvent faire les particuliers.

L'ensemble des manifestations et actions de sensibilisation est coordonné par Les comités féminins pour la prévention et le dépistage des cancers.

Mussidan accueillera sur les trois premières semaines du mois d'octobre des événements spécifiques (médiathèque, cinéma, animations au marché) et notamment le weekend du 4 octobre avec soirée spéciale dans le cadre de la saison culturelle le vendredi et journée sportive et festive au parc Voulgre le samedi en partenariat avec les associations.

Aussi, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la participation de la commune de Mussidan à « octobre rose » et de reverser 1 € par billet vendu pour le spectacle « 109 Palace » le 4 octobre à l'Association Saint Exupéry qui remettra les recettes aux comités féminins pour la prévention et le dépistage des cancers.

Sur quoi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec le comité féminin pour la prévention et le dépistage des cancers

Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 0

61/24- TARIFS DE LA SAISON CULTURELLE 2024/2025

Pour la saison culturelle 2024-2025, 9 spectacles seront proposés à hauteur d'une représentation par mois sur cette nouvelle saison.

Programmation :

- Vendredi 04 octobre- 20h30- Lancement de la saison culturelle- Comédie Musicale- Le Bambino- 109 Palace
- Vendredi 22 novembre- 20h30- Théâtre des salinières- Silence on tourne
- Samedi 07 décembre- 15h30- Spectacle familial- Le Bambino- Le ballon rouge
- Vendredi 17 janvier- 20h30- Concert Jazz- Duo Obradovic/ Tixier
- Vendredi 21 février- 20h30- Théâtre des salinières- Sauve qui peut
- Vendredi 21 mars- 20h30- Théâtre/Humour- Cie 100 têtes- Tartuffe
- Vendredi 11 avril- 20h30- Théâtre des salinières- Drôle de genre
- Vendredi 16 mai- 19h00- Théâtre Jeune Public- Cie La Baguette- Augustin Pirates des Indes
- Samedi 07 juin – 10h00 – Danse Hip-Hop – Cie Revôlution- Crew- Halle de Mussidan – Entrée gratuite

Tarif abonné

Un tarif abonné est appliqué à partir de 3 spectacles de la même saison culturelle. Le tarif abonné est individuel et personnel. Pour l'achat de places supplémentaires sur d'autres spectacles de la même saison culturelle, le tarif abonné pourra également être appliqué. Cela ne s'applique pas sur les spectacles dont le tarif est unique

Tarif Réduit

Le tarif réduit s'applique aux enfants de 12 à 18 ans, aux groupes composés de 10 personnes minimum, aux étudiants de moins de 25 ans et demandeurs d'emploi sur présentation d'un justificatif en cours de validité.

Tarif Enfants

Le tarif enfant s'applique aux enfants de moins de 12 ans.

Tarif groupe +25 ans et- 25ans

Applicable sur demande à partir de 10 personnes minimums

Pour la journée d'octobre rose comme habituellement, 1€ par entrée sera reversé au comité féminin sur le spectacle d'octobre.

Tableau des tarifs proposés :

Spectacles	Adulte	Réduit	Enfant	Abonné Adulte	Abonné Réduit	Gpe + 25ans	Gpe – 25ans
Comédie musicale Bambino - 109 Palace 4 oct 24 – 20h30	26€	24€	18€	20€	18€	18€	14€
Théâtre des salinières Silence on tourne 22 nov 24 – 20h30	22€	20€	18€	16€	14€	18€	14€
Spectacle familial Bambino - Le ballon rouge 7 déc 24 – 15h30	18€	16€	10€	16€	14€	14€	10€
Concert de Jazz Duo Obradovictixier 17 jan 25 – 20h30	22€	20€	18€	16€	14€	18€	14€
Théâtre des salinières Le Gai Mariage 21 fév 25 – 20h30	22€	20€	18€	16€	14€	18€	14€
Théâtre / Humour Cie 100 têtes – Tartuffe 21 mar 25 – 20h30	22€	20€	18€	16€	14€	18€	14€
Théâtre des salinières Drôle de genre 11 avr 25 – 20h30	22€	20€	18€	16€	14€	18€	14€
Théâtre Jeune Public Cie La Baguette – Augustin Pirate des Indes 16 mai 25 – 19h00	12€	10€	8€	-	-	-	-
Danse Hip-Hop Crew Cie Revôlution 07 juin 2025 – 10h00	-	-	-	-	-	-	-

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

62/24 - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC FRANCE BLEU PÉRIGORD POUR LA SAISON CULTURELLE 2024/2025

Madame Marie-Laure GRAPIN explique, la radio locale, France Bleu Périgord, organise la promotion des différents rendez-vous culturels du département.

Dans le cadre de la saison culturelle de la commune de Mussidan 2024/2025 à l'Espace Aliénor d'Aquitaine, il est prévu la mise en place d'une convention de partenariat avec France Bleu Périgord.

France Bleu Périgord s'engage à promouvoir les différents rendez-vous de la saison culturelle de l'Espace Aliénor d'Aquitaine par le biais d'annonces simples et régulières dans ses différentes rubriques culturelles et agenda local.

La commune de Mussidan mettra ainsi gratuitement à disposition de France Bleu Périgord des billets à chaque spectacle et affichera le logo de France Bleu Périgord sur ses différents supports de communication

Les spectacles qui feront l'objet d'une promotion renforcée, avec notamment des billets d'entrée à gagner pour les auditeurs sont les suivants :

- **1x 2 billets :**
 - « 109 palace » – Cabaret le Bambino le 4 octobre 2024- 20h30
 - « Silence on tourne »- Théâtre des salinières le 22 novembre 2024 – 20h30
 - « Le Ballon rouge »- Cabaret le Bambino le 07 décembre 2024 – 15h30
 - « Duo Obradovic / Tixier »- Concert Jazz le 17 janvier 2025 – 20h30
 - « Le Gai mariage »- Théâtre des salinières le 21 février 2025 – 20h30
 - « Tartuffe »- Compagnie 100 têtes le 21 mars 2025 – 20h30
 - « Drôle de genre »- Théâtre des salinières le 11 avril 2025 – 20h30
 - « Augustin Pirate des Indes »- Compagnie la Baguette – Spectacle Jeune Public le 16 mai 2025 – 19h00

Sur quoi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

VALIDE la convention de partenariat avec France Bleu Périgord pour la saison culturelle 2024/2025
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

63/24- LOCATION DE L'ESPACE ALIÉNOR D'AQUITAINE À MME LEMBERT – Professeure de Yoga

Monsieur Christophe EHRISMANN expose qu'un redéploiement de l'occupation des salles à la suite de la fermeture du centre Victor Hugo a été effectué afin de permettre aux différents acteurs culturels et sportifs de maintenir leurs pratiques.

Il a donc été engagé en partenariat avec les associations et personnes indépendantes, la possibilité de valoriser les pratiques culturelles à l'espace Aliénor d'Aquitaine ainsi que des activités ludiques et sportives.

Il a été proposé à Mme Laetitia Lember, professeure diplômée de la fédération française de Hatha Yoga de participer à cette ouverture des pratiques à l'espace Aliénor d'Aquitaine. La proposition a été accueillie très favorablement et Mme Lember souhaiterait organiser ses séances dans cette salle.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de louer l'espace Aliénor d'Aquitaine, qui présente des dimensions optimales pour y exercer les cours de Yoga.

La disponibilité accordée se ferait au jour et horaire suivant :

- Lundi de 12h45 à 13h45 soit 1h par semaine

Le tarif alloué serait de 30€ par mois.

Sur quoi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE de fixer le tarif à 30€ par mois

AUTORISE Monsieur le Maire ou Madame Liliane ESCAT, Première Adjointe, à signer le contrat de location de l'espace Aliénor d'Aquitaine à Mme Lambert pour son activité, à compter du 1^{er} septembre 2024.

Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 0

64/24 PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DE LA CCICP POUR 2023

Monsieur Christophe EHRISMANN présente, pour l'exercice 2023, le rapport annuel d'activités de la communauté de communes Isle et Crempse en Périgord concernant l'assainissement non collectif.

Le rapport de 6 pages présente les activités conduites en 2023 par compétence notamment. Le dossier est disponible au bureau du Conseil.

Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation

Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 0

65/24- PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DU SIVOS POUR 2023

Monsieur Christophe EHRISMANN présente la délibération.
Conformément à l'article 40 de la loi n°99-586 du 12 juillet 1999, le rapport annuel d'activité pour l'exercice 2023 du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire du Secteur de Mussidan (SIVOS) doit être soumis au Conseil Municipal

Ce rapport annuel d'activité reprend l'ordre du jour des trois réunions du Comité Syndical pour l'année 2023 : le 31 janvier, 20 mars et 16 octobre
Le rapport annuel est disponible dans le bureau du conseil.

Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.

Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 0

66/24- PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DU SIGF POUR 2023

Monsieur Christophe EHRISMANN présente la délibération.
Conformément à l'article 40 de la loi n°99-586 du 12 juillet 1999, le rapport annuel d'activité pour l'exercice 2023 du Syndicat Intercommunal de Gestion Forestière Mussidan – Saint Médard de Mussidan – Beaupouyet (SIGF) doit être soumis au Conseil municipal,

Ce rapport annuel d'activité reprend l'ordre du jour des quatre réunions du Comité Syndical pour l'année 2023 : le 31 janvier, 27 février, 20 juillet 16 octobre.
Le rapport d'activité est disponible dans le bureau du conseil.

Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.

Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 0

67/24- PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DU SICTEU POUR 2023

Monsieur Christophe EHRISMANN présente la délibération.
Conformément à l'article 40 de la loi n°99-586 du 12 juillet 1999, le rapport annuel d'activité pour l'exercice 2023 du Syndicat Intercommunal de Traitement des Eaux Usées de Mussidan doit être soumis au Conseil municipal

Ce rapport annuel d'activité reprend l'ordre du jour des neuf réunions du Comité Syndical pour l'année 2023 : le 31 janvier, 27 février, 5 juin, 7 juillet, 28 août, 18 septembre, 26 octobre, 27 novembre et 7 décembre.
Le rapport annuel est disponible dans le bureau du conseil.

Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation

Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 0

68/24 – MODIFICATION DES CONVENTIONS POUR MISES A DISPOSITION DE LOCAUX AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES DE MUSSIDAN

Monsieur Gilles DENESLE, Président de l'Association Autour du Chêne de Mussidan, ne prend pas part à la délibération et sort de la salle.

Monsieur le Maire expose qu'un redéploiement de l'occupation des salles par les associations culturelles a été engagé depuis 2020 en partenariat avec ces associations, permettant notamment de valoriser les pratiques culturelles.

Il a été proposé aux associations de participer à cette ouverture sur nos structures culturelles. La proposition a été accueillie très favorablement.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'octroyer à titre gratuit l'occupation de l'espace Aliénor d'Aquitaine, du cinéma Notre Dame, de la maison des associations, d'un local place Woodbridge et d'un bungalow rue Jules Ferry qui présentent les dimensions et les caractéristiques techniques optimums pour leurs activités respectives.

Il a été cependant convenu avec chacune des associations que l'espace Aliénor d'Aquitaine et le cinéma ne pourront leur être mis à disposition lors de l'organisation de la programmation culturelle aussi une réorganisation calendaire des cours correspondants sera proposée avec une solution de repli.

La disponibilité accordée se ferait aux jours et horaires suivants :

KRAKEN MECANIQUE

- le lundi (17h00-19h00) pour les 11-15 ans et (19h00-23h00) répétitions de la compagnie au cinéma Notre-Dame, pas ouvert aux élèves.
- le mardi (10h00 – 12h30) atelier écriture à la maison des associations et (17h00-23h00) à l'espace Aliénor d'Aquitaine.
- le mercredi (18h00-23h00) à l'espace Aliénor d'Aquitaine.
- le jeudi (17h00-19h00) pour les 7-10 ans à la maison des associations.
- le vendredi (17h00-19h00) pour les 11-15 ans à la maison des associations .
- le samedi matin (10h00-13h00) pour les 11-15 ans en alternance 1 semaine sur 2 avec l'atelier écriture adulte à l'espace Aliénor d'Aquitaine ; EXCEPTIONNELLEMENT (19/10/2024 ; 21/12/2024 ; 22/02/2025) / 12 – 19 & 26/04/2025 à la maison des associations.
- stage les dimanches; 20/10/2024 ; 24/11/2024 ; 26/01/2025 ; 23/02/2025 ; 06/04/2025 ; 18/05/2025 de 9h00 à 17h00 à l'espace Aliénor d'Aquitaine.
- deux représentations le samedi 22 mars 2025 de 9h00 à 14h00 pour le Printemps des poètes et les vendredi 13, samedi 14 et dimanche 15 juin 2025 pour le Festival des Ateliers du Kraken à l'espace Aliénor d'Aquitaine.
- le parc Voulgre sera également mis à disposition comme chaque année pour le goûter de fin de saison généralement organisé au mois de juin.
- Accueil en résidence de la compagnie Revôlution du lundi 02 au dimanche 08 juin 2025 à l'espace Aliénor en contrepartie mise à disposition des salles suivantes : 02/06/2025 cinéma ; 03/06/25 au 06/06/2025 maison des associations ; 07/06/2025 salle Gerbeaud.

AUTOUR DU CHENE

- le lundi (12h00-21h30) à l'espace Aliénor d'Aquitaine
- le mardi (12h00-15h15) à l'espace Aliénor d'Aquitaine
- le mercredi (9h30-18h00) à l'espace Aliénor d'Aquitaine
- Les samedis 1/mois danse traditionnel (13h30-19h00) à l'espace Aliénor d'Aquitaine (14/09/2024 ; 12/10/2024 ; 09/11/2024 ; 14/12/2024 ; 11/01/2025 ; 15/02/2025 ; 08/03/2025 ; 05/04/2025 ; 17/05/2025 ; 21/06/2025).
- Stage pré-rentree 27-28 août 2024 et 26-27 août 2025 de 10h00 à 17h00 à l'espace Aliénor d'Aquitaine
- Gala les 27 et 28 juin 2025 et répétition générale le 25 juin 2025
- Mise à disposition permanente du local place Woodbridge
- Accueil en résidence de la compagnie Revôlution du lundi 02 au dimanche 08 juin 2025 à l'espace Aliénor Aquitaine en contrepartie mise à disposition de la salle Gerbeaud sur l'ensemble des cours de la semaine précitée.

Par ailleurs, Monsieur le Maire, expose que le bas de l'immeuble, anciennement Centre Victor Hugo, sera aménagé en locaux à louer.

Madame Josiane PRIVÉ demande quelles seront les modalités.

Monsieur le Maire explique que la commune se chargera de louer les locaux, pour une somme modique, auprès de DomoFrance afin de les mettre à disposition des associations.

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

69/24 – RÉPONSE À L'APPEL À PROJETS 2024 SUR LE SOUTIEN AUX PROJETS DE GESTION DES CHATS ERRANTS PORTÉS PAR LES COMMUNES

La loi de finances pour l'année 2024 prévoit une enveloppe de trois millions d'euros dédiée à la stérilisation des chats errants et des chats domestiques par les collectivités territoriales. Dans ce cadre, la direction générale de l'alimentation (DGAL) du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire ouvre un appel à projets pour soutenir les projets de gestion des chats errants portés par les collectivités territoriales et, par transfert de compétences, les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) volontaires. Cette subvention est attribuée dans le cadre de l'expérimentation prévue par la loi du 30 novembre 2021 visant à lutter contre la maltraitance animale et conforter le lien entre les animaux et les hommes. Cette loi prévoit en effet la mise en place de conventions entre l'État et les maires ou les présidents des collectivités territoriales et EPCI volontaires, afin d'améliorer la gestion et la prise en charge des populations de chats errants ou en divagation et d'articuler les compétences et les moyens de chaque signataire dans cet objectif.

Pour solliciter cette subvention, les communes ou les EPCI doivent répondre à l'appel à projets correspondant publié le 2 septembre 2024. Les candidatures à l'appel à projets sont ouvertes jusqu'au 10 octobre 2024.

Les collectivités retenues dans le cadre de cet appel à projet signeront une convention avec le préfet. Dans le cadre de cette convention, le Porteur de projet s'engage à :

- faire identifier et stériliser par un vétérinaire le maximum possible de chats errants sur son territoire ;
- assurer un suivi mensuel de sa gestion des chats errants sur son territoire ;
- sensibiliser le grand public sur les intérêts de l'identification (obligatoire) et de la stérilisation des chats (et des chiens), à mettre en lien avec la gestion des animaux errants ;
- évaluer au mieux le nombre de chats et de chiens errants sur son territoire ;
- évaluer les coûts, sur son territoire, de l'identification et de la stérilisation des chats errants d'une part et des chiens errants d'autre part ;
- transmettre une première fois en mai 2025 d'une part et dans le rapport final d'exécution technique d'autre part à l'Administration les indicateurs de suivi figurant en annexe 6.2 de l'appel à projets ;
- dans le cas où le récépissé de déclaration à la Base Nationale des Opérateurs chiens, chats et furets n'aurait pas déjà été transmis avec le dossier de demande de subvention, le transmettre dès que possible et au plus tard dans le rapport final d'exécution technique de la convention de subvention.

Aussi, au vu de l'engagement de la Ville de Mussidan en faveur de la lutte contre les chats errants notamment par conventions annuelles avec SOS chats libres et l'association les Chats l'Heureux du 24 ainsi que le travail en partenariat avec la SPA et l'engagement depuis 2014 en faveur du bien être animal, Monsieur le Maire propose-t-il aujourd'hui de répondre à cet appel à projets.

Il s'agira ainsi de renforcer très fortement sur la période de cet appel à projets (soit jusqu'au 30 juin 2025) la campagne menée avec 30 Millions d'Amis et l'association les Chats l'Heureux du 24. Aussi, au vu des dispositions prévues dans le cadre de cet appel à projets, la commune de Mussidan sollicite-t-elle une subvention de 10 000€ couvrant les frais de stérilisation et de gardiennage et suivi post opératoire, les frais d'identification, les frais liés au trappage et au transport des animaux ainsi que les coûts liés aux démarches administratives de la gestion de la stérilisation des chats errants.

Sur quoi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

CANDIDATE à l'appel à projets 2024 sur le soutien aux projets de gestion des chats errants porté par les communes

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention correspondante ou tout document relatif à cette affaire.

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Questions diverses

Aucune question de la part de l'opposition n'a été transmise.

Monsieur le Maire donne les informations concernant le Comité de Pilotage Petites Villes de Demain.

Il demande que le projet du stade soit prioritaire pour la CCICP au titre de l'intérêt communautaire, rappelant les statuts de la CCICP.

La CCICP dispose dans ses statuts avoir pris la compétence facultative « construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ».

Aussi, au vu de cette compétence et de l'inscription comme projet central du « grand stade » dans le programme Petite Ville de Demain, comme cela a été conjointement travaillé lors des derniers comité technique et comité de pilotage du programme, la commune de Mussidan demande-t-elle à la CCICP d'intégrer au plus vite le stade des Mauries, stade d'intérêt communautaire, dans ses projets opérationnels. Le projet de grand stade d'intérêt communautaire, irrigué par des circulations douces et connecté aux équipements sportifs secondaires pour travailler la complémentarité des territoires de la CCICP, est central dans l'élaboration et la validation de PVD qui a permis de faire bénéficier le territoire de la CCICP de soutiens et aides de l'Etat depuis 2022.

Il s'agit en effet d'un équipement d'intérêt communautaire, ceci ayant été récemment confirmé par le RCM rugby, l'USMSM, le TCM, le pentathlon moderne de Mussidan et l'ESCA. Les 5 clubs, principaux utilisateurs du stade des Mauries, ont en effet travaillé sur la domiciliation de leurs membres, révélant qu'à 85% les licenciés étaient domiciliés directement sur le territoire de la CCICP, pour environ 15% sur la seule commune de Mussidan. Par ailleurs, la progression des équipes est freinée par la vétusté des équipements et il devient urgent, à force de dérogations répétées aux homologations et normes de sécurité, d'intervenir sur le stade des Mauries.

Une étude a été menée par l'ATD24 au préalable de l'inscription de ce projet au programme Petite Ville de Demain. Ce projet a été co-écrit et co-élaboré avec les clubs sportifs, ayant donc exprimé clairement leurs attentes et les contraintes nécessaires au bon fonctionnement et au renforcement de leurs pratiques. Le projet est aujourd'hui mûr et attendu par la population qui exprime son attente sur ces mises à niveau.

La commune de Mussidan a déjà acquis le foncier nécessaire à ce grand projet d'agrandissement et de rénovation du stade des Mauries (2019/2022 pour un coût total de 100 000€).

Le projet de « grand stade des Mauries » comprend ainsi agrandissement, réorganisation complète, mises aux normes pour homologations (gradins/tribunes/vestiaires etc.), rénovation et renforcement des éclairages, gestion des accès et stationnements, ainsi que la gestion durable du site. Il s'agit également de doter le stade d'équipements adaptés aux pratiques contemporaines (terrain de padel, foot à 5...) et aux normes d'accessibilité pour les personnes handicapées.

Par ailleurs, les clubs ont transmis les leviers financiers des fédérations sportives, actionnables sur l'année 2024, afin de rendre possibles ces projets.

Enfin, le secrétaire général de la Préfecture a encouragé notre territoire lors du COTECH PVD de mardi 3 septembre à solliciter rapidement l'Etat pour des subventions disponibles, notamment au titre du fond vert.

Aussi, au vu de l'intérêt communautaire de ce grand stade des Mauries, au vu de la maturité du projet rédigé par l'ATD24 avec les clubs sportifs concernés ainsi que de la disponibilité sur l'année 2024 de subventions au titre du sport et du Fond Vert, Monsieur le Maire de Mussidan demande aujourd'hui à Madame la Présidente de la CCICP et à tous ses collègues maires et élus du territoire, d'engager sur 2024 le projet qui bénéficiera à l'ensemble des habitants du mussidanais et à son rayonnement sportif qui dépasse les frontières de notre Département.

Une prochaine conférence des Maires est prévue le 25 septembre ; Monsieur le Maire présentera ce projet de stade intercommunal.

Le projet a été co-élaboré par l'ATD24, avec les associations sportives concernées. La commune a déjà fait l'acquisition de foncier.

Ensuite, Monsieur le Maire rappelle que la remise des Trophées des Sports se déroulera vendredi 13 septembre à partir de 18h à l'Espace Aliénor d'Aquitaine, et que le Forum des Associations aura lieu samedi 14 septembre de 9h à 14h à la Salle Gerbaud.

Monsieur le Maire donne également le programme du Comice Agricole.

Enfin, Monsieur Gilles DENESLE mentionne les journées européennes du patrimoine qui se dérouleront au Musée André Voulgre les 21 et 22 septembre.

Fin de séance : 19h35